

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5594						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la cession du lot 2 du contrat SP-29795 pour l'acquisition d'articles vestimentaires divers pour le Service de la police							
No dossier(s) interne(s) : SP-29795, lot 2 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : CESSION DE CONTRAT</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : SP-29795, lot 2 Montant : 363 321,00 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Acquisition de biens Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession de Centre du travailleur FH à Groupe J.S.V. inc.</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de police</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021-01-12</td> <td>CM-20210112-46</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT SP-29795</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Éric Morasse</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-29795, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'articles vestimentaires divers pour le Service de police, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Martin & Lévesque inc. lot 1 311 582,25 \$</p> <p>lot 5 208 104,75 \$;</p> <p>Centre du travailleur FH inc. lot 2 363 321 \$;</p> <p>Surprenant et Fils division de 139519 Canada inc. lot 3 724 342,50 \$;</p> <p>Fundy Tactical & Uniforms Ltd lot 6 34 492,50 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-5162)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-01-12	CM-20210112-46	ADJUDICATION - CONTRAT SP-29795
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-01-12	CM-20210112-46	ADJUDICATION - CONTRAT SP-29795						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5594
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le 30 octobre 2023, par un avis adressé au Service de l'approvisionnement, la compagnie Centre du travailleur FH inc. a informé la Ville que ses activités ont été transférées à la société Groupe J.S.V. inc. Cette cession a eu lieu en raison d'une réorganisation des activités au sein de ces 2 sociétés.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et règlementaire exigée lors de cession de contrat.</p> <p>La garantie d'exécution, reçue à l'origine sous forme de caution d'exécution, sera remplacée par celle émise au nom de la compagnie Groupe J.S.V. inc., conformément à la convention de cession.</p> <p>Le Service de police est en accord avec la cession demandée pour le contrat cité ci-dessus.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Cession de contrat sans impact budgétaire</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>L'article 15.02« Cession » du contrat SP-29795 prévoit que :</p> <p>« L'ADJUDICATAIRE ne peut céder de quelque façon que ce soit le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du Comité exécutif ou du Conseil municipal du DONNEUR D'ORDRE, selon le cas. Advenant une cession totale ou partielle du Contrat, l'ADJUDICATAIRE, demeure lié envers le DONNEUR D'ORDRE pour toutes les obligations contenues au Contrat, incluant toute reconduction, le cas échéant. »</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la cession du lot 2 du contrat SP-29795 pour l'acquisition d'articles vestimentaires divers pour le Service de la police par Centre du travailleur FH à Groupe J.S.V. inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.</p>		